



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Houillères du centre et du Midi

Question écrite n° 65223

#### Texte de la question

M Paul Lombard attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur les récentes déclarations faites par la direction des Charbonnages de France annonçant des réductions d'effectifs et de production et un découplage de la centrale du reste de l'unité d'exploitation Provence, à Gardanne. Dans le contexte actuel, déjà très dur pour notre région qui connaît un fort taux de chômage et un déficit en production d'énergie, de telles mesures auraient des conséquences dramatiques, tant sur le plan social que sur le plan économique, si elles venaient à être appliquées. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de demander à la direction des Charbonnages de France de revenir sur ses projets.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La mine de Gardanne se situait, en 1991, parmi les exploitations les plus déficitaires de Charbonnages de France avec des pertes courantes de 164 francs par tonne extraite. Encore faut-il préciser que le charbon extrait a un faible pouvoir calorifique et donc une faible valorisation, de sorte que la rentabilité de cette exploitation est très difficile à envisager. La réduction d'effectifs prévue en 1993 par les houillères du bassin du Centre-Midi s'inscrit dans le cadre du plan de progrès demandé voici un an, conjointement par le ministre de l'industrie et le ministre des finances. L'objectif est d'atteindre un rendement de l'activité d'extraction de 14 tonnes par homme-poste en 1995. Cette amélioration de la productivité s'avère indispensable et constitue un critère essentiel pour analyser l'avenir de l'extraction minière en Provence. Les discussions actuelles sur l'avenir du site de Gardanne s'inscrivent à la fois dans le cadre de la réalisation du projet de lit fluidisé circulant pour lequel une société spécifique associant CDF, EDF et les constructeurs a été constituée, et dans le cadre des réflexions sur la valorisation des actifs de CdF. En effet, la poursuite de l'accroissement de l'endettement de l'entreprise et l'absence de perspectives pour dégager une marge d'autofinancement, nécessitent l'examen, lors de tout nouvel investissement, et plus généralement pour assurer la pérennité de l'entreprise en diminuant sa charge financière, des opportunités de cession partielle ou totale d'actifs. Cet examen sera mené au cas par cas, sans a priori et avec l'objectif de préserver les intérêts des Charbonnages de France.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Lombard Paul](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65223

**Rubrique :** Charbon

**Ministère interrogé :** industrie et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie et commerce extérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 décembre 1992, page 5608